



ARIANNE PHOSPHATE INC.
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 DÉCEMBRE 2022 ET 2021
(en dollars canadiens)



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de
Arianne Phosphate Inc.

**Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec)
H3B 4L8

T 514 878-2691

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société Arianne Phosphate Inc. (ci-après « la société »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2022 et l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2022 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Observations – informations comparatives retraitées

Nous attirons l'attention sur la note 22 des états financiers consolidés, qui indique que certaines informations comparatives présentées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 ont été retraitées. Les états financiers consolidés de la société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 (avant les ajustements effectués aux fins du retraitement de certaines informations comparatives décrits dans la note 22) ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 30 mars 2022. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Dans le cadre de notre audit des états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022, nous avons également audité les ajustements effectués aux fins du retraitement de certaines informations comparatives présentées. À notre avis, ces ajustements sont appropriés et ont été appliqués de façon adéquate.

Autre que pour les ajustements effectués aux fins du retraitement de certaines informations comparatives, nous n'avons pas pour mission de procéder à un audit ou à un examen, ni de mettre en œuvre des procédures concernant ces états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021. Par conséquent, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit ni aucune autre forme d'assurance à l'égard de ces états financiers consolidés pris dans leur ensemble.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Évaluation de la valeur recouvrable des biens miniers en développement

Ainsi que décrit dans la note 2 des états financiers consolidés, les biens miniers en développement inclus dans les immobilisations corporelles sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'il y a une indication que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Si une telle indication est présente, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer si une dépréciation existe. Nous avons identifié que l'évaluation de la valeur recouvrable des biens miniers en développement est une question clé de l'audit.

Raisons pour lesquelles il s'agit d'une question clé de l'audit

Cette analyse de la valeur recouvrable des biens miniers en développement a été importante pour notre audit considérant que le solde des biens miniers en développement de 61 520 501 \$ au 31 décembre 2022 est significatif pour les états financiers consolidés. De plus, l'analyse des indicateurs de dépréciation effectuée par la direction est subjective et requiert du jugement, spécifiquement, mais sans s'y limiter, aux indicateurs suivants :

- Baisse significative du cours boursier de la société;
- Changements significatifs du plan stratégique par la société vis-à-vis du projet;
- Changements significatifs dans l'estimation de la production future, du prix du phosphate, des frais d'exploitation et des dépenses en immobilisations qui affecte la conclusion de faisabilité du projet;
- Changements significatifs dans l'estimation des réserves récupérables et l'habileté de la société à convertir les ressources en réserves;
- Probabilité faible que les biens miniers en développement soient complètement recouvrables à la suite de son développement ou de sa vente.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Nos procédures d'audit relatives à l'évaluation par la société du caractère recouvrable des biens miniers en développement ont consisté, entres autres, en ce qui suit :

- Nous avons évalué le processus établi par la direction pour déterminer si des indicateurs de dépréciation étaient survenus;
- Nous avons évalué l'exhaustivité des facteurs externes et internes qui pourraient être considérés comme indicateurs de dépréciation;
- Nous avons examiné l'information incluse dans les communiqués de presse de la société, les procès-verbaux du conseil d'administration et les communications internes de la direction et du conseil d'administration afin d'évaluer s'il y avait d'autres situations indiquant que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable;
- Nous avons comparé les informations qualitatives et quantitatives de l'évaluation de la direction avec les éléments probants obtenus dans les autres secteurs de l'audit et avec l'information rendue disponible aux investisseurs;
- Nous avons évalué s'il y avait eu une baisse significative de la capitalisation boursière de la société qui pourrait indiquer une baisse de valeur de l'actif net de la société.

Évaluation de la juste valeur des dérivés incorporés

Ainsi que décrit dans la note 2 des états financiers consolidés, lorsqu'un contrat hybride contient un hôte qui n'est pas un actif financier, les dérivés incorporés sont comptabilisés à la juste valeur séparément du contrat hôte lorsque leurs caractéristiques économiques et leurs risques ne sont pas clairement et étroitement liés à ceux du contrat hôte. Les variations ultérieures de la juste valeur sont enregistrées dans l'état consolidé du résultat global. Nous avons identifié que l'évaluation de la juste valeur des dérivés incorporés par la société est une question clé de l'audit.

Raisons pour lesquelles il s'agit d'une question clé de l'audit

Ainsi que décrit aux notes 10 et 22, la société a identifié des dérivés incorporés comme composantes de sa ligne de crédit, comptabilisés à sa juste valeur par le biais de la perte nette. L'évaluation de la juste valeur des dérivés incorporés est importante pour notre audit parce que le solde des bons de souscriptions supplémentaires et de l'option de conversion des intérêts sont respectivement de 190 434 \$ et (497 278 \$) au 31 décembre 2022, ce qui est significatif pour les états financiers consolidés.

De plus, la direction utilise des techniques d'évaluation de la juste valeur des dérivés incorporés de niveau 3, qui nécessite des données non observables significatives, de l'estimation et du jugement. Par conséquent, l'audit de l'évaluation de la juste valeur des dérivés incorporés nécessite le jugement de l'auditeur de façon significative et le recours à des experts en évaluation pour évaluer les techniques

d'évaluation et les données non observables utilisées, incluant les ajustements significatifs d'évaluation.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Nos procédures d'audit relatives à l'évaluation par la société de la juste valeur des dérivés incorporés ont consisté, entre autres, en ce qui suit :

- Nous avons analysé les hypothèses de la direction, les méthodologies et les données importantes utilisées dans l'évaluation de la juste valeur en ayant recours à nos experts en évaluation;
- Nous avons procédé à une évaluation indépendante, lorsque pertinent, en ayant recours à nos experts en évaluation pour valider les techniques d'évaluation utilisées par la direction, qui comprend l'obtention des données importantes de sources externes;
- Nous avons validé le caractère adéquat des informations fournies relatives à l'évaluation de la juste valeur des dérivés incorporés dans les états financiers consolidés.

Informations autres que les états financiers consolidés et le rapport de l'auditeur sur ces états

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans celles-ci, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation

et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies

dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Karine Desrochers.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C.R. L.*¹

Montréal
Le 21 avril 2023

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A127023

ARIANNE PHOSPHATE INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AUX 31 DÉCEMBRE

(EN DOLLARS CANADIENS)

	2022	2021 RETRAITÉ (NOTE 22)
	\$	\$
ACTIF		
ACTIF COURANT		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 5)	3 254 878	5 027 247
Débiteurs et autres actifs courants	197 261	130 009
Taxes de ventes à recevoir	32 596	20 118
Crédits d'impôt relatifs aux ressources et crédits d'impôt minier à recevoir	66 496	66 496
	3 551 231	5 243 870
ACTIF NON-COURANT		
Crédits d'impôt relatifs aux ressources et crédit d'impôt minier à recevoir	128 033	68 844
Immeuble de placement – Pourvoirie (Note 6)	211 001	260 241
Actifs au titre du droit d'utilisation (Note 8)	52 401	100 266
Immobilisations corporelles (Note 7)	62 683 460	62 179 863
TOTAL DE L'ACTIF	66 626 126	67 853 084
PASSIF		
PASSIF COURANT		
Créditeurs et charges à payer	303 501	214 130
Obligations locatives (Note 9)	57 368	66 353
Dettes (Note 11)	55 402	43 139
Ligne de crédit et dérivés incorporés (Note 10)	1 656 134	2 120 617
	2 072 405	2 444 239
PASSIF NON-COURANT		
Ligne de crédit et dérivés incorporés (Note 10)	24 111 016	18 668 892
Obligation locatives (Note 9)	5 503	43 371
Impôts différés (Note 15)	3 905 714	3 818 182
TOTAL DU PASSIF	30 094 638	24 974 684
CAPITAUX PROPRES		
Capital social (Note 13)	88 143 286	85 739 960
Bons de souscription (Note 14)	9 555 564	9 804 077
Surplus d'apport	16 681 648	16 075 794
Déficit	(77 849 010)	(68 741 431)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	36 531 488	42 878 400
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	66 626 126	67 853 084

ENGAGEMENTS (Note 17)

ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS (Note 21)

RETRAITEMENT (Note 22)

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

APPROUVÉ AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION:

(s) Siva J. Pillay, Administrateur

(s) Marco Gagnon, Administrateur

ARIANNE PHOSPHATE INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL
EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2022 ET 2021

(EN DOLLARS CANADIENS, À L'EXCEPTION DU NOMBRE D' ACTIONS)

	2022	2021 RETRAITÉ (NOTE 22)
	\$	\$
CHARGES		
Salaires et charges sociales	508 750	500 387
Rémunération à base d'actions (Note 14)	414 484	195 834
Honoraires professionnels et de consultants	116 189	318 625
Honoraires de gestion	100 105	82 083
Inscription et registrariat	87 100	86 698
Frais d'assemblée annuelle	35 527	15 668
Communications et relation avec les investisseurs	284 599	179 847
Promotion, représentation et déplacements	81 524	12 003
Assurances	66 104	52 439
Loyer et frais de bureau	56 015	60 763
Amortissement des immobilisation corporelles et des actifs au titre du droit d'utilisation	91 179	75 088
Frais bancaires	9 378	4 297
Subvention gouvernementale	(2 844)	(13 733)
PERTE D'EXPLOITATION	1 848 110	1 569 999
AUTRES CHARGES (PRODUITS)		
Frais financiers (Note 12)	7 055 134	8 994 691
Perte sur le taux de change	24 242	2 121
Autres revenus	-	(7 500)
Perte nette de l'immeuble de placement – Pourvoirie (Note 6)	42 283	77 053
	7 121 659	9 066 365
PERTE AVANT IMPÔTS	8 969 769	10 636 364
Dépense d'impôts différés	131 489	587 649
PERTE NETTE ET RÉSULTAT GLOBAL	9 101 258	11 224 013
PERTE PAR ACTION DE BASE ET DILUÉE	(0,05)	(0,07)
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D' ACTIONS EN CIRCULATION	188 871 618	167 962 016

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ARIANNE PHOSPHATE INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES
EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2022 ET 2021

(EN DOLLARS CANADIENS, À L'EXCEPTION DU NOMBRE D' ACTIONS)

	CAPITAL SOCIAL	CAPITAL SOCIAL	BONS DE SOUSCRIPTION	SURPLUS D'APPORT	DÉFICIT	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
Actions ordinaires		\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU 1^{ER} JANVIER 2021	123 198 348	64 354 302	1 133 214	15 226 269	(56 836 384)	23 877 401
Perte nette et résultat global (Retraité) – (Note 22)	-	-	-	-	(11 224 013)	(11 224 013)
Rémunération à base d'actions (Note 14)	-	-	-	195 834	-	195 834
Bons de souscription attribués (Note 14)	-	-	8 412 413	-	-	8 412 413
Bon de souscriptions expirés (Note 14)	-	-	(585 104)	585 104	-	-
Exercice de bons de souscription (Note 14)	28 946 666	7 134 153	(96 872)	-	-	7 037 281
Options d'achat d'actions exercées (Note 14)	109 800	36 181	-	(13 873)	-	22 308
Conversion de dette (Note 11)	21 709 655	9 335 151	-	-	-	9 335 151
Placement privé (Note 13)	11 500 000	4 880 173	869 827	-	-	5 750 000
Frais d'émission d'actions	-	-	-	-	(610 435)	(610 435)
Options aux courtiers octroyées	-	-	-	82 460	-	82 460
Modifications des bons de souscription	-	-	70 599	-	(70 599)	-
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2021						
(RETRAITÉ – NOTE 22)	185 464 469	85 739 960	9 804 077	16 075 794	(68 741 431)	42 878 400
SOLDE AU 1^{ER} JANVIER 2022						
(RETRAITÉ – NOTE 22)	185 464 469	85 739 960	9 804 077	16 075 794	(68 741 431)	42 878 400
Perte nette et résultat global	-	-	-	-	(9 101 258)	(9 101 258)
Rémunération à base d'actions (Note 14)	-	-	-	414 484	-	414 484
Bons de souscription expirés (Note 14)	-	-	(238 789)	238 789	-	-
Bons de souscription exercés (Note 14)	217 500	53 224	(9 724)	-	-	43 500
Options aux courtiers exercées (Note 14)	339 283	217 061	-	(47 419)	-	169 642
Conversion de dette (Note 10)	4 166 096	2 133 041	-	-	-	2 133 041
Frais d'émission d'actions	-	-	-	-	(6 321)	(6 321)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2022	190 187 348	88 143 286	9 555 564	16 681 648	(77 849 010)	36 531 488

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ARIANNE PHOSPHATE INC.
TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2022 ET 2021
(EN DOLLARS CANADIENS)

	2022	2021
		RETRAITÉ
	\$	\$
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Perte nette	(9 101 258)	(11 224 013)
Ajustements pour:		
Rémunération à base d'actions	414 484	195 834
Amortissement – Immeuble de placement - Pourvoirie	50 463	20 021
Amortissement – Immobilisations corporelles et actifs au titre du droit d'utilisation	91 179	75 088
Frais financiers	7 143 441	8 818 349
Subventions hors trésorerie	(2 844)	3 575
Impôts sur l'immeuble de placement – Pourvoirie	(43 957)	(1 095)
Dépense d'impôts différés	131 489	587 649
Variation des éléments hors-trésorerie du fonds de roulement		
Débiteurs et autres actifs courants	(28 664)	2 543
Taxes de vente à recevoir	(12 478)	(1 313)
Créditeurs et charges à payer	(18 961)	(365 137)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	(1 377 106)	(1 888 499)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Crédits d'impôt reçus	-	1 049 603
Produits tirés de la disposition d'immobilisations corporelles	-	336 800
Acquisition d'immobilisations corporelles	(533 512)	(609 673)
Acquisition d'immobilisation corporelles – Pourvoirie	(1 223)	(3 143)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	(534 735)	773 587
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Produits tirés de l'émission d'unités	-	5 750 000
Frais d'émission d'actions	(6 321)	(527 975)
Remboursement des obligations locatives et des dettes	(67 349)	(164 417)
Options d'achat d'actions exercées	-	22 308
Options aux courtiers exercées	169 642	-
Bons de souscription exercés	43 500	433 333
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	139 472	5 513 249
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(1 772 369)	4 398,337
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE - DÉBUT	5 027 247	628 910
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE - FIN	3 254 878	5 027 247
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE		
Intérêts reçus	76 975	10 761
Intérêts payés	20 496	33 266
Acquisition d'immobilisations corporelles non payées	121 417	10 242

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ARIANNE PHOSPHATE INC.
NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 DÉCEMBRE 2022 ET 2021
(EN DOLLARS CANADIENS)

1. STATUTS CONSTITUTIFS, NATURE DES ACTIVITÉS ET RISQUE DE LIQUIDITÉ

Arianne Phosphate inc. (la « Société »), a été constituée sous le régime de la Partie IA de la Loi sur les compagnies (Québec) et a été continuée sous le régime de la Loi sur les sociétés par actions (Québec) (« LSAQ »). La Société se spécialise dans le développement de sa propriété minière de phosphate située au Lac à Paul, Québec, Canada. La société dispose d'un rapport technique conforme à la norme canadienne 43-101 pour son estimation des réserves et des ressources minérales ainsi que pour une étude de faisabilité sur la propriété du Lac à Paul. En octobre 2018, la direction a déterminé que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de la propriété du Lac à Paul ont été établies et, par conséquent, la phase de développement de la propriété du Lac à Paul a débuté.

Les actions de la compagnie sont inscrites à la cote de la Bourse de croissance TSX sous le symbole DAN, à la bourse de Francfort sous le symbole JE9N et sur le marché OTCQX (« OTCQX ») sous le symbole DRRSF. Le siège social de la Société est situé au 393, rue Racine est, bureau 200, Chicoutimi, Québec, Canada G7H 1T2.

Bien que la direction ait pris des mesures pour vérifier les titres des propriétés minières dans lesquelles la Société détient une participation conformément aux normes de l'industrie visant la phase courante de prospection de ces propriétés, ces procédures ne garantissent pas le titre de propriété de la Société. Le titre de propriété peut être assujéti à des accords antérieurs non enregistrés et ne pas être conforme aux exigences en matière de réglementation.

Au 31 décembre 2022, la Société avait un fonds de roulement de 1 478 826\$, ceci inclut une trésorerie de 3 254 878 \$. La direction de la Société estime qu'elle dispose de fonds suffisants pour maintenir l'état de ses obligations actuelles et maintenir ses propriétés en règle, pour payer ses frais généraux et administratifs courants et pour faire face à ses passifs, obligations et engagements existants au-delà des 12 mois suivants à mesure qu'ils arrivent à échéance. Pour évaluer si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation est appropriée, la direction tient compte de toutes les informations disponibles sur l'avenir. Afin de poursuivre les opérations futures de la Société et de financer ses dépenses de développement, la Société devra périodiquement lever des fonds supplémentaires, qui peuvent être complétés de plusieurs façons, y compris, mais sans s'y limiter, l'émission de nouvelles actions, le financement par emprunt ou l'obtention de capitaux auprès de potentiels partenaires. Bien que la direction ait réussi à obtenir du financement dans le passé, rien ne garantit qu'elle sera en mesure de le faire à l'avenir ou que ces sources de financement ou initiatives seront disponibles pour la Société ou qu'elles seront disponibles à des conditions qui sont acceptables pour la Société.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables utilisées dans la préparation de ces états financiers consolidés sont décrites ci-dessous.

BASE D'ÉTABLISSEMENT

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément aux International Financial Reporting Standard (« IFRS »). La Société a appliqué uniformément les méthodes comptables utilisées dans la préparation de ses états financiers consolidés selon les IFRS, y compris les chiffres comparatifs. Le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés le 21 avril 2023.

ARIANNE PHOSPHATE INC.
NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 DÉCEMBRE 2022 ET 2021
(EN DOLLARS CANADIENS)

MÉTHODE D'ÉVALUATION

Ces états financiers consolidés ont été préparés sur la base du coût historique.

MONNAIE FONCTIONNELLE ET DE PRÉSENTATION

La monnaie de présentation et la monnaie fonctionnelle de l'ensemble des activités de la Société et de ses filiales est le dollar canadien, puisqu'il représente la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel la Société exerce ses activités.

Les transactions en devises étrangères sont converties aux taux de change en vigueur au moment où elles sont encourues. A chaque date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours de clôture. Les produits, les charges et les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les écarts de change sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat global de l'exercice.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société ainsi que ceux des entités dont elle détient le contrôle, y compris Exploration Oroplata inc., Arianne Logistique inc., 9252-5880 Québec inc et Exploration Point Comfort Inc., qui sont toutes des filiales en propriété exclusive.

Le contrôle s'entend du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de tirer des avantages de ses activités. Les montants présentés dans les états financiers consolidés des filiales ont été ajustés au besoin de manière qu'ils soient conformes aux méthodes comptables adoptées par la Société.

Le résultat net ou les autres éléments du résultat global des filiales créées, acquises ou cédées au cours de l'exercice sont comptabilisés à partir de la date réelle de l'acquisition ou jusqu'à la date réelle de la cession, le cas échéant. La totalité des transactions, des soldes, des produits et des charges intragroupes sont éliminés lors de la consolidation.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie de l'actif ont expiré ou ont été transférés et que la Société a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté dans les états consolidés de la situation financière quand il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

COÛTS DE TRANSACTION

Les coûts de transaction liés aux prêts et créances sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif et les coûts de transaction liés aux passifs financiers au coût amorti sont comptabilisés en diminution de la valeur comptable du passif. Ils sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de

ARIANNE PHOSPHATE INC.
NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 DÉCEMBRE 2022 ET 2021
(EN DOLLARS CANADIENS)

l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction englobent les honoraires et commissions versés aux agents, conseillers, courtiers et arbitragistes, les montants prélevés par les agences réglementaires et les bourses de valeurs ainsi que les droits et taxes de transfert. Les coûts de transaction n'incluent ni la prime de remboursement ou d'émission de la dette, ni les coûts de financement, ni les coûts d'administration internes, ni les coûts de possession.

MÉTHODE DU TAUX D'INTÉRÊT EFFECTIF

La méthode du taux d'intérêt effectif sert à calculer le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier et à répartir adéquatement les produits ou les charges d'intérêts entre les périodes. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs (y compris les coûts de transaction) sur la durée de vie prévue de l'actif ou du passif financier ou, selon le cas, sur une période plus courte.

MODIFICATIONS/AMENDEMENTS DE LA DETTE À LONG TERME

Lorsqu'un passif financier évalué au coût amorti est modifié sans que cela entraîne une décomptabilisation, un profit ou une perte doit être comptabilisé aux résultats. Le gain ou la perte est calculé comme la différence entre les flux de trésorerie contractuels initiaux et les flux de trésorerie modifiés actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

ÉVALUATION

Lors de la comptabilisation initiale, la Société évalue un actif financier ou un passif financier à sa juste valeur plus ou moins, dans le cas d'un actif financier ou d'un passif financier qui n'est pas à la juste valeur par le biais de la perte nette, des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition ou l'émission de l'actif financier ou du passif financier. Les coûts de transaction des actifs financiers ou des passifs financiers comptabilisés à juste valeur par le biais de la perte nette sont passés en charges dans les états consolidés des résultats et du résultat global. Les actifs financiers intégrant des dérivés sont pris en compte dans leur intégralité pour déterminer si leurs flux de trésorerie correspondent uniquement au paiement du capital et des intérêts. L'évaluation des périodes subséquentes dépend de la classification de l'instrument financier. La Société a classé ses instruments financiers dans les catégories suivantes en fonction de la finalité pour laquelle les instruments ont été acquis et de leurs caractéristiques.

Actifs financiers

Les actifs détenus en vue d'obtenir des flux de trésorerie contractuels, lorsque ces flux de trésorerie représentent uniquement des paiements de principal et d'intérêts, sont évalués au coût après amortissement. Les produits d'intérêts de ces actifs financiers sont inclus dans les produits financiers selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Tout profit ou perte résultant de la décomptabilisation est comptabilisé directement en résultat net et présenté dans les autres gains/pertes, ainsi que les gains et pertes de change. Les pertes de valeur sont présentées dans un poste distinct de l'état consolidé du résultat global.

Passifs financiers

Les passifs financiers sont subséquentement évalués au coût amorti selon la méthode des intérêts effectifs, à l'exception des passifs financiers à la juste valeur par le biais de la perte nette. Ces passifs, y compris les dérivés qui sont des passifs, seront ultérieurement évalués à la juste valeur.

ARIANNE PHOSPHATE INC.
NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 DÉCEMBRE 2022 ET 2021
(EN DOLLARS CANADIENS)

DÉRIVÉS INCORPORÉS

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat hybride qui comprend également un contrat hôte non dérivé, avec pour effet que certains des flux de trésorerie de l'instrument combiné varient d'une manière similaire à celle d'un dérivé autonome. Si un contrat hybride contient un élément qui est un actif financier, l'ensemble du contrat hybride est évalué à la juste valeur par le biais de la perte nette. Si un contrat hybride contient un hôte qui n'est pas un actif financier, les dérivés incorporés sont comptabilisés à la juste valeur séparément du contrat hôte lorsque leurs caractéristiques économiques et leurs risques ne sont pas clairement et étroitement liés à ceux du contrat hôte. Les variations ultérieures de la juste valeur sont enregistrées dans les états consolidés du résultat global.

La ligne de crédit de la Société est un instrument financier hybride qui contient des dérivés incorporés (Note 10). L'instrument financier hybride est comptabilisé comme un passif, la valeur comptable initiale de la ligne de crédit (hôte) étant le montant résiduel du produit après séparation des composantes dérivées, qui sont comptabilisées à la juste valeur. Tous les coûts de transaction directement attribuables sont alloués aux composantes hôte et aux dérivés au prorata de leur valeur comptable initiale. Après la comptabilisation initiale, la composante hôte de l'instrument financier hybride est évaluée au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. La composante dérivée de l'instrument financier hybride est évaluée à la juste valeur par le biais de la perte nette. Les variations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées dans les états consolidés du résultat global.

La Société a classé ses instruments financiers comme suit

CATÉGORIE	INSTRUMENT FINANCIER
Actifs financiers au coût amorti	Trésorerie et équivalents de trésorerie Débiteurs et autres actifs courants
Actifs financiers à la juste valeur par le biais de la perte nette	Dérivé incorporé – option de remboursement anticipé Dérivé incorporé – option de conversion des intérêts
Passifs financiers au coût amorti	Créditeurs et charges à payer Hôte – Ligne de crédit Dettes
Passifs financiers à la juste valeur par le biais de la perte nette	Dérivé incorporé – Bons de souscription supplémentaires

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS

Les exigences de l'IFRS 9 en matière de dépréciation utilisent des informations prospectives pour comptabiliser les pertes de crédit attendues - le "modèle des pertes de crédit attendues" (ECL).

La Société prend en compte une série d'informations pour évaluer le risque de crédit et mesurer les pertes de crédit attendues, notamment les événements passés, les conditions actuelles, les prévisions raisonnables et justifiables qui affectent la recouvrabilité attendue des flux de trésorerie futurs de l'instrument.

L'évaluation des pertes de crédit attendues est déterminée par une estimation pondérée des pertes de crédit sur la durée de vie attendue de l'instrument financier.

ARIANNE PHOSPHATE INC.
NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 DÉCEMBRE 2022 ET 2021
(EN DOLLARS CANADIENS)

SUBVENTIONS

Les subventions sont comptabilisées seulement lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues, une fois que la Société s'est conformée aux conditions applicables. Les subventions liées aux immobilisations corporelles sont portées en réduction du coût de ces actifs.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités disponibles, les soldes bancaires et les placements temporaires très liquides dont l'échéance initiale est de trois mois ou moins à partir de la date d'acquisition et qui sont facilement convertibles en quantités déterminées de trésorerie.

CRÉDITS D'IMPÔT RELATIFS AUX RESSOURCES ET CRÉDITS D'IMPÔT MINIER

La Société a droit à un crédit d'impôt minier équivalent à 16 % des dépenses de développement admissibles. Ces montants sont comptabilisés en fonction des estimations de la direction et à condition que la Société soit raisonnablement assurée qu'ils seront encaissés. Le crédit d'impôt minier est porté en réduction des immobilisations corporelles.

IMMEUBLE DE PLACEMENT - POURVOIRIE

Un immeuble de placement est un bien immobilier (terrain ou bâtiment – ou partie d'un bâtiment – ou les deux) détenu pour en retirer des loyers ou pour réaliser une plus-value en capital ou les deux, plutôt que pour a) l'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives ; ou b) le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire. Un immeuble de placement est évalué initialement à son coût. Les coûts de transaction sont inclus dans l'évaluation initiale. La Société utilise le modèle du coût comme méthode comptable applicable à tous ses immeubles de placement. Après sa comptabilisation, un immeuble de placement est évalué à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Chaque immobilisation corporelle comprise dans l'immeuble de placement - Pourvoirie est amortie séparément sur sa durée d'utilité (amortissement séparé par composantes significatives du coût de chaque immobilisation corporelle, lorsqu'applicable).

Les produits locatifs et les charges opérationnelles directes liés à l'immeuble de placement - Pourvoirie, y compris l'amortissement des immobilisations corporelles, sont comptabilisés dans les états consolidés des résultats à titre de « perte nette de l'immeuble de placement – pourvoirie ».

Au 1^{er} janvier 2022, la Société a modifié la méthode d'amortissement, passant de la méthode dégressive à la méthode linéaire, parce qu'elle était plus représentative de l'utilisation réelle. Conformément à l'IAS 8 *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, le changement d'estimation comptable a eu un effet prospectif et l'impact du changement a été non significatif.

CATÉGORIE	TAUX
Bâtiments	25 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Matériel informatique	4 ans
Mobilier et équipement	8 ans

ARIANNE PHOSPHATE INC.
NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 DÉCEMBRE 2022 ET 2021
(EN DOLLARS CANADIENS)

IMMOBILISATION CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Le coût historique inclut les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Les coûts subséquents sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou constatés comme un actif distinct, selon le plus approprié, seulement lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif profiteront à la Société et que le coût peut être mesuré de manière fiable.

Au 1er janvier 2022, la Société a modifié la méthode d'amortissement, passant de la méthode dégressive à la méthode linéaire, parce qu'elle était plus représentative de l'utilisation réelle. Conformément à l'IAS 8 *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, le changement d'estimation comptable a eu un effet prospectif et l'impact du changement a été non significatif.

CATÉGORIE	TAUX
Équipement & outillages	10 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Matériel informatique	4 ans
Équipement roulant	8 ans
Biens miniers en développement	Unités de production

La valeur résiduelle, la méthode d'amortissement et la durée de vie utile de chaque actif sont réexaminées au moins à la fin de chaque exercice. Les gains ou pertes sur la cession d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le produit net avec la valeur comptable nette de l'actif et sont inclus dans l'état consolidé du résultat global.

Lors du transfert d'actifs de prospection et d'évaluation et de propriétés minières aux actifs de développement minier dans les immobilisations corporelles, toutes les dépenses ultérieures relatives à la construction, à l'installation ou à l'achèvement d'installations d'infrastructure sont capitalisées dans les biens miniers en développement. Après le démarrage de la production, tous les actifs inclus dans les actifs de développement miniers dans les immobilisations corporelles seront transférés aux actifs miniers en production dans les immobilisations corporelles. Au moment où la production commerciale commencera, ces coûts seront imputés aux opérations selon une méthode d'unité de production basée sur les réserves prouvées et probables.

Les coûts capitalisés, y compris certains coûts de développement minier et de construction, ne sont amortis que lorsque la propriété minière concernée a atteint un niveau prédéterminé de capacité d'exploitation prévu par la direction. Les coûts engagés antérieurement, y compris l'amortissement des immobilisations corporelles connexes, sont capitalisés. Une fois les travaux de construction terminés, les biens miniers en développement sont amortis selon l'unité de production, laquelle est mesurée en fonction de la partie des réserves de minerai économiquement prouvées et probables de la mine produites au cours de la période. La dépréciation est testée de la même manière que les autres actifs non financiers.

CONTRATS DE LOCATION

La Société a conclu des contrats de location visant des bureaux et des équipements. Les conditions de location sont négociées sur une base individuelle et contiennent un large éventail de conditions différentes. Les contrats de location sont comptabilisés à titre d'actifs au titre de droit d'utilisation et d'obligations

ARIANNE PHOSPHATE INC.
NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 DÉCEMBRE 2022 ET 2021
(EN DOLLARS CANADIENS)

locatives correspondant à la date à laquelle l'actif loué est disponible pour utilisation par la Société. Chaque paiement de location est réparti entre le passif de location et le coût financier. Le coût financier est imputé aux résultats sur la durée du contrat de location de manière à produire un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant des engagements au titre des contrats de location pour chaque période. Le taux d'emprunt marginal moyen pondéré appliqué au passif du contrat de location est de 4,5%. L'actif au titre de droit d'utilisation est amorti selon la durée la plus courte entre sa durée de vie utile et la durée du contrat de location, sur une base linéaire. Les actifs et passifs résultant de contrats de location sont initialement évalués à la valeur actuelle. Les passifs au titre de la location comprennent la valeur actuelle nette des paiements de location suivants:

- des paiements fixes, moins les incitatifs à la location à recevoir;
- paiement de loyer variable basé sur un indice ou un taux;
- les montants que le preneur est censé payer en vertu de garanties de valeur résiduelle;
- le prix d'exercice d'une option d'achat si le preneur est raisonnablement certain d'exercer cette option;
- paiement de pénalités pour résiliation du contrat de location, si la durée du contrat de location tient compte du preneur qui exerce cette option.

ACTIFS AU TITRE DU DROIT D'UTILISATION

La Société comptabilise les actifs au titre du droit d'utilisation à la date de début du contrat de location. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au coût, diminué du cumul des amortissements et ajusté pour tenir compte de toute réévaluation des obligations locatives. Le coût des actifs au titre du droit d'utilisation comprend le montant des obligations locatives comptabilisées, les coûts directs initiaux engagés et les paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus. À moins que la Société n'ait la certitude raisonnable que la propriété du bien loué lui sera transférée à la fin de la durée du contrat de location, les actifs au titre de droits d'utilisation comptabilisés sont amortis selon le mode linéaire sur la plus courte durée entre la durée d'utilité estimative du bien sous-jacent et la durée du contrat de location.

OBLIGATIONS LOCATIVES

À la date de début du contrat de location, la Société comptabilise les obligations locatives à la valeur actualisée des paiements de loyers qui seront versés sur la durée du contrat de location. Les paiements de loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle se produit l'événement ou la situation qui est à l'origine de ces paiements.

Pour calculer la valeur actualisée des paiements de loyers, la Société utilise le taux d'emprunt marginal à la date de début du contrat de location si le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut être déterminé facilement. Après la date de début, le montant des obligations locatives est augmenté afin de refléter l'accroissement des intérêts et est diminué pour tenir compte des paiements de loyers qui ont été versés. En outre, la valeur comptable des obligations locatives est réévaluée s'il y a un changement, une modification de la durée du contrat de location, une modification des paiements de loyers qui sont en substance des paiements fixes ou un changement dans l'appréciation d'une option d'achat du bien sous-jacent.

CONTRAT DE LOCATION À COURT TERME

La Société applique l'exemption relative à la comptabilisation des contrats de location à court terme à tous

ARIANNE PHOSPHATE INC.
NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 DÉCEMBRE 2022 ET 2021
(EN DOLLARS CANADIENS)

ses contrats de location à court terme (c.-à-d. les contrats de location dont la durée à la date du début est de 12 mois ou moins et qui ne comportent pas d'option d'achat). Les paiements de loyers associés aux contrats de location à court terme sont passés en charges selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

DÉTERMINATION DE LA DURÉE DES CONTRATS DE LOCATION QUI COMPORTENT UNE OPTION DE PROLONGATION OU UNE OPTION DE RÉILIATION

La Société détermine la durée du contrat de location comme étant le temps pour lequel le contrat de location est non résiliable, auquel s'ajoutent les intervalles visés par toute option de prolongation du contrat de location que la Société a la certitude raisonnable d'exercer et par toute option de résiliation du contrat de location que la Société a la certitude raisonnable de ne pas exercer. La Société a choisi d'utiliser les exemptions de comptabilisation pour les contrats de location qui, à la date de début, ont une durée de location restante de 12 mois ou moins et ne contiennent pas d'option d'achat (« contrats de location à court terme »).

COÛTS D'EMPRUNT

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'actifs qualifiés, lesquels exigent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés ou vendus, sont incorporés dans le coût de ces actifs, jusqu'à ce que l'actif soit pratiquement prêt pour son utilisation ou sa vente prévue.

Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés dans les états consolidés des résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS NON FINANCIERS

Les immobilisations corporelles, les actifs au titre du droit des immobilisation et l'immeuble de placement - Pourvoirie sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'il y a une indication que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Si une telle indication est présente, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer si une dépréciation existe. Lorsque l'actif ne génère pas de flux de trésorerie indépendants des flux d'autres groupes d'actifs, la Société estime le montant recouvrable du groupe d'actifs dont relève l'actif en cause.

La valeur recouvrable d'un actif correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. Pour évaluer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché relativement à la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif pour lequel les estimations de flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

Si la valeur recouvrable d'un actif ou d'un groupe d'actifs est estimée moindre que sa valeur comptable, la valeur comptable est réduite à la valeur recouvrable. Une dépréciation est comptabilisée immédiatement dans les états consolidés des résultats. Lorsque qu'il y a reprise d'une perte de valeur comptabilisée antérieurement, la valeur comptable est augmentée au montant recouvrable estimatif révisé, mais uniquement dans la mesure où ce montant ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Un renversement est comptabilisé en réduction de la charge pour perte de valeur dans la période.

ARIANNE PHOSPHATE INC.
NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 DÉCEMBRE 2022 ET 2021
(EN DOLLARS CANADIENS)

PROVISIONS

Une provision est un passif dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Des provisions pour frais de restauration environnementale, pour coûts de restructuration et pour les actions en justice, le cas échéant, sont comptabilisées lorsque : i) la Société a une obligation juridique ou implicite, résultant d'événements passés ; ii) il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation ; et iii) le montant peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont évaluées en fonction de la meilleure estimation de la direction quant à la dépense nécessaire pour éteindre l'obligation à la fin de la période considérée, et sont actualisées lorsque l'effet est significatif. L'augmentation de la provision liée au passage du temps est comptabilisée en charges financières. Les modifications des hypothèses ou des estimations sont reflétées dans la période au cours de laquelle ils surviennent.

La provision pour la restauration de l'environnement représente les obligations légales et implicites liées à la fermeture éventuelle de la propriété et de l'équipement de la Société. Ces obligations comprennent les coûts associés à la remise en état et le suivi des activités et la suppression des actifs corporels. Le taux d'actualisation utilisé est basé sur un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché relativement à la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques au passif, à l'exclusion des risques pour lesquels les estimations de flux de trésorerie futurs ont déjà été ajustées.

TRANSACTIONS DONT LE PAIEMENT EST FONDÉ SUR DES ACTIONS

La juste valeur des options attribuées aux salariés est comptabilisée comme une charge ou capitalisée dans les actifs de prospection et d'évaluation sur la période d'acquisition des droits, avec une augmentation correspondante du surplus d'apport. Un individu est considéré comme un employé lorsqu'il est un employé à des fins juridiques ou fiscales (employé direct) ou s'il fournit des services similaires à ceux exercés par un employé direct, y compris les administrateurs de la Société.

La juste valeur est évaluée à la date d'attribution et constatée sur la période au cours de laquelle les options sont acquises. La juste valeur des options est calculée à l'aide du modèle d'évaluation Black-Scholes, en tenant compte des conditions auxquelles les options ont été attribuées. À chaque date de clôture de l'état consolidé de la situation financière, le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre réel d'options sur actions qui seront acquises.

TRANSACTION DONT LE PAIEMENT EST FONDÉ SUR DES ACTIONS RÉGLÉES EN INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES

Pour les transactions avec des parties autres que des membres du personnel, la Société évalue les biens ou les services reçus et l'augmentation correspondante des capitaux propres, directement, à la juste valeur des biens ou services reçus, sauf si cette juste valeur ne peut être estimée de façon fiable. Lorsque la Société ne peut estimer de façon fiable la juste valeur des biens ou des services reçus, elle évalue la valeur et l'augmentation correspondante des capitaux propres, indirectement, par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués.

ARIANNE PHOSPHATE INC.
NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 DÉCEMBRE 2022 ET 2021
(EN DOLLARS CANADIENS)

Toute la rémunération à base d'actions réglée en capitaux propres (à l'exception des options aux courtiers) est comptabilisée en charges dans les états consolidés des résultats avec un crédit correspondant au surplus d'apport, dans les capitaux propres. La rémunération à base d'actions versée à des courtiers, à l'égard d'un financement par actions ou par emprunt, est constatée respectivement comme frais d'émission d'instruments de capitaux propres, avec un crédit correspondant au déficit ou contre les passifs financiers.

BONS DE SOUSCRIPTION

Dans le cadre de ses activités de financement, la Société peut attribuer des bons de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur de souscrire un nombre d'actions déterminé à un prix fixé lors de l'attribution pour une période donnée. Le produit des émissions d'unités est réparti aux actions et aux bons de souscription au prorata selon la méthode des justes valeurs relatives. La Société utilise le modèle d'évaluation Black-Scholes pour calculer la juste valeur des bons de souscription émis.

FRAIS D'ÉMISSION D' ACTIONS

Les frais d'émission d'actions sont comptabilisés en augmentation du déficit dans l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

PERTE PAR ACTION DE BASE ET DILUÉE

La perte nette par action de base est calculée selon la moyenne pondérée des actions en circulation durant l'exercice. La perte nette par action diluée, qui est calculée selon la méthode du rachat d'actions, est égale à la perte nette par action de base en raison de l'effet anti-dilutif des options d'achat d'actions, des bons de souscription et des options attribuées à des courtiers.

IMPÔTS DIFFÉRÉS

Un impôt différé est comptabilisé à l'égard des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et des passifs et le montant utilisé à des fins fiscales, sauf lorsque le produit différé résulte de la comptabilisation initiale d'un goodwill ou de la comptabilisation initiale d'actifs ou de passifs dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat imposable.

L'impôt différé est évalué aux taux d'imposition qui sont censés s'appliquer aux différences temporelles lorsque celles-ci seront reprises, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture de l'exercice et qui devraient s'appliquer au résultat imposable des exercices au cours desquels ces différences temporelles sont censées être recouvrées ou réglées. L'incidence d'une modification des taux d'imposition sur les actifs et les passifs d'impôts différés est constatée dans le résultat de l'exercice qui comprend la date d'entrée en vigueur de la modification. L'impôt sur le profit ou la perte pour les périodes présentées comprend les impôts courants et différés. L'impôt est comptabilisé en résultat net, sauf dans la mesure où il est lié à des éléments constatés directement dans les autres éléments du résultat global ou dans les capitaux propres, auquel cas il est constaté respectivement dans les autres éléments du résultat global ou dans les capitaux propres.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé au titre des pertes fiscales inutilisées ainsi qu'au titre des différences temporelles déductibles, dans la mesure où il est probable que l'on disposera de profits imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. À la fin de chaque période de présentation de l'information

ARIANNE PHOSPHATE INC.
NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 DÉCEMBRE 2022 ET 2021
(EN DOLLARS CANADIENS)

financière, la Société réévalue les actifs d'impôts différés non comptabilisés. Le cas échéant, la Société comptabilise un actif d'impôt différé qui ne l'avait pas été antérieurement dans la mesure où il est devenu probable qu'un profit imposable futur permettra de recouvrer l'actif d'impôts différés.

INFORMATIONS SECTORIELLES

La Société exerce actuellement ses activités dans un seul secteur, soit la mise en valeur de sa propriété minière du Lac à Paul. Toutes les activités de la Société sont menées au Canada.

3. NOUVELLES NORMES COMPTABLES ADOPTÉES ET NORMES COMPTABLES PUBLIÉES MAIS NON ENCORE EN VIGUEUR

NOUVELLES NORMES COMPTABLES ADOPTÉES

AMENDEMENTS À L'IAS 16 *IMMOBILISATIONS CORPORELLES*

L'IASB a apporté des modifications à l'IAS 16 *Immobilisations corporelles*, qui entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022. Le produit de la vente avant que l'immobilisation corporelle correspondante ne soit disponible à l'utilisation devrait être comptabilisé en résultat, ainsi que les coûts de production de ces éléments. La Société devra donc faire la distinction entre les coûts associés à la production et à la vente avant que l'élément d'immobilisations corporelles (revenus de préproduction) ne soit disponible pour utilisation et les coûts associés à la mise à disposition de l'immobilisation corporelle pour son utilisation prévue. Pour les ventes qui ne font pas partie des activités ordinaires d'une société, les modifications obligeront la société à divulguer séparément le produit de la vente et le coût de production connexe comptabilisé en résultat et à spécifier les postes dans lesquels ces produits et coûts sont inclus dans l'état consolidé du résultat global. Ces amendements n'ont pas d'incidence sur les états financiers consolidés de la Société. Bien que ces modifications n'aient pas eu d'effet rétroactif lors de leur adoption, toutes les ventes futures de produits et les coûts de vente connexes survenant avant que la production commerciale ne soit atteinte seront comptabilisés dans l'état consolidé du résultat global.

AMENDEMENTS À L'IAS 37 - *PROVISIONS, PASSIFS ÉVENTUELS ET ACTIFS ÉVENTUELS*

Les amendements à l'IAS 37 - *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, qui précisent les coûts qu'une entreprise doit inclure dans les coûts d'exécution d'un contrat lorsqu'elle évalue si un contrat est onéreux. Les amendements à l'IAS 37 précisent que, pour déterminer si un contrat est onéreux, le coût d'exécution du contrat comprend à la fois les coûts marginaux d'exécution de ce contrat et une allocation d'autres coûts directement liés à l'exécution des contrats. L'adoption de ces amendements n'a pas eu d'impact sur les états financiers consolidés de la Société.

AMENDEMENT TO L'IFRS 9, *INSTRUMENTS FINANCIERS*

L'amendement clarifie les frais qu'une entité inclut dans l'évaluation des conditions d'un passif financier nouveau ou modifié pour déterminer s'il convient de comptabiliser un passif financier. L'amendement précise que la référence aux frais dans le test des 10 % ne comprend que les frais payés ou reçus entre l'emprunteur et le prêteur, y compris les frais payés ou reçus par l'emprunteur ou le prêteur pour le compte de l'autre (c'est-à-dire que les honoraires d'intermédiation, les commissions de courtage et les frais juridiques sont exclus). L'amendement est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022. L'adoption de cet amendement n'a pas eu d'impact sur les états financiers consolidés de la Société.

ARIANNE PHOSPHATE INC.
NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 DÉCEMBRE 2022 ET 2021
(EN DOLLARS CANADIENS)

NOUVELLE NORME COMPTABLE PUBLIÉE MAIS NON ENCORE EN VIGUEUR

AMENDEMENTS À IAS 1 *PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS* - CLASSIFICATION DES PASSIFS COMME COURANTS OU NON COURANTS

En janvier 2020, l'IASB a modifié l'IAS 1 *Présentation des états financiers*, qui entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. Les modifications de la norme précisent que le classement des passifs en tant que courants ou non courants est basé sur les droits qui existent à la fin de la période de déclaration, ce qui n'a d'incidence que sur la présentation des passifs dans l'état de la situation financière. La classification n'est pas affectée par les attentes concernant l'exercice par la société de son droit de différer le règlement d'un passif. La direction estime que l'adoption de l'amendement n'aura pas d'impact sur la présentation de l'état de la situation financière.

AMENDEMENTS À L'IAS 1 ET L'IFRS DÉCLARATION DE PRATIQUE 2

En février 2021, l'IASB a modifié l'IAS 1 *Présentation des états financiers* et l'IFRS *Déclaration de pratique 2* afin d'exiger de la Société qu'elle fournisse des informations sur ses méthodes comptables significatives plutôt que sur ses principales méthodes comptables, à compter des exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2023. La direction estime que l'adoption de l'amendement n'aura pas d'impact.

AMENDEMENTS À L'IAS 8

En février 2021, l'IASB a modifié l'IAS 8 *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs* afin d'introduire une définition des estimations comptables et d'aider les entités à distinguer les changements de méthodes comptables des changements d'estimations comptables. Cette distinction est importante car les changements de méthodes comptables doivent être appliqués de manière rétrospective alors que les changements d'estimations comptables sont comptabilisés de manière prospective. Cet amendement est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023, la direction estime qu'il n'aura pas d'impact.

AMENDEMENTS À L'IAS 12

En mai 2021, l'IASB a modifié l'IAS 12 *Impôts sur le résultat* afin de restreindre le champ d'application de l'exemption de comptabilisation initiale de sorte qu'elle ne s'applique pas aux transactions qui donnent lieu à des différences temporaires égales et compensatoires. Les modifications de normes suivantes ont été publiées et entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023 pour la Société, une application anticipée étant autorisée. La direction estime qu'il n'y aura pas d'impact.

4. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES

L'établissement d'états financiers consolidés conformément aux IFRS exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

ARIANNE PHOSPHATE INC.
NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 DÉCEMBRE 2022 ET 2021
(EN DOLLARS CANADIENS)

JUGEMENTS CRITIQUES DANS L'APPLICATION DES MÉTHODES COMPTABLES

RISQUE DE LIQUIDITÉ

L'évaluation de la capacité de la Société à exécuter sa stratégie en finançant le fonds de roulement futur et en développant sa propriété de phosphate du Lac à Paul implique du jugement. Les estimations et les hypothèses sont évaluées en permanence et sont basées sur l'expérience historique et d'autres facteurs, y compris les attentes d'événements futurs qui sont jugées raisonnables dans les circonstances.

ESTIMATION CRITIQUES DANS L'APPLICATION DES MÉTHODES COMPTABLES

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS NON-FINANCIERS

L'évaluation des montants recouvrables par la Société en ce qui a trait à la valeur comptable d'actifs non financiers repose sur différentes hypothèses et pourrait différer sensiblement des montants réellement recouvrables. Les montants recouvrables dépendent, en partie, de certains facteurs qui échappent, en tout ou en partie, au contrôle de la Société. Cette évaluation implique une comparaison des montants recouvrables estimatifs d'actifs non financiers à leurs valeurs comptables. Les montants recouvrables estimatifs pourraient être différents des montants réellement recouvrables, et ces écarts pourraient être significatifs et pourraient avoir une incidence importante sur la situation financière de la Société et ses résultats d'exploration. Les actifs non financiers sont révisés pour des indications de dépréciation à chaque date de l'état consolidé de la situation financière. Cette détermination exige un jugement important. Les facteurs qui pourraient déclencher une analyse de perte de valeur comprennent notamment, sans s'y limiter, d'importantes tendances baissières dans l'industrie ou l'économie en général, des interruptions des activités de prospection et d'évaluation et une baisse significative des prix des produits de base.

JUSTE VALEUR DES DÉRIVÉS INCORPORÉS

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Cela implique de développer des estimations et des hypothèses qui sont principalement basées sur les conditions de marché existant à la fin de chaque période de déclaration et sur une probabilité d'occurrence pour chaque scénario considéré. La direction fonde ses hypothèses sur des données observables dans la mesure du possible, mais celles-ci ne sont pas toujours disponibles. Dans ce cas, la direction utilise les meilleures informations disponibles.

ÉTABLISSEMENT DE LA FAISABILITÉ TECHNIQUE ET DE LA VIABILITÉ COMMERCIALE D'UNE PROPRIÉTÉ MINIÈRE

La démonstration du potentiel de développement et l'établissement de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale d'une propriété minière sont évalués sur la base d'une combinaison de facteurs. Par sa nature, cette évaluation nécessite un jugement important. Une fois que la direction a déterminé qu'un projet a démontré un potentiel de développement sur la base d'un certain nombre de critères d'appréciation, le projet passe à la phase de développement. Lorsque le stade d'achèvement du développement est atteint et que la Société commence la production commerciale, c'est-à-dire lorsque le projet est prêt pour l'utilisation prévue, les actifs correspondants commencent à être amortis. Par sa nature, cette évaluation nécessite une part importante de jugement.

ARIANNE PHOSPHATE INC.
NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 DÉCEMBRE 2022 ET 2021
(EN DOLLARS CANADIENS)

5. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2022	2021
	\$	\$
Trésorerie	208 878	212 247
Équivalents de trésorerie	3 046 000	4 815 000
	3 254 878	5 027 247

Les équivalents de trésorerie au 31 décembre 2022 sont constitués de dépôts à taux d'intérêt élevé de 4,45 % et 4,30 % au 31 décembre 2022 (0,20 % et 0,70 % au 31 décembre 2021), qui peuvent être retirés avec un préavis de 31 jours.

Au 31 décembre 2022, un montant de 12 000 dollars (15 000 dollars en 2021) est bloqué dans le cadre du contrat de carte de crédit de la Société.

6. IMMEUBLE DE PLACEMENT – POURVOIRIE

Les immobilisations corporelles de l'immeuble de placement - Pourvoirie se détaillent comme suit :

	BÂTIMENTS	AMÉLIORATIONS LOCATIVES	MOBILIER ET ÉQUIPEMENT	MATÉRIEL INFORMATIQUE	TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
Au 31 décembre 2021	344 665	49 490	174 863	2 577	571 595
Acquisition	-	-	1 223	-	1 223
Au 31 décembre 2022	344 665	49 490	176 086	2 577	572 818
AMORTISSEMENT CUMULÉ					
Au 31 décembre 2020	105 837	42 709	140 314	2 473	291 333
Amortissement	9 553	1 329	9 108	31	20 021
Au 31 décembre 2021	115 390	44 037	149 422	2 504	311 354
Amortissement	38 927	5 453	6 010	73	50 463
Au 31 décembre 2022	154 317	49 490	155 433	2 577	361 817
VALEUR NETTE COMPTABLE					
Au 31 décembre 2021	229 275	5 453	25 441	73	260 241
Au 31 décembre 2022	190 348	-	20 653	-	211 001

ARIANNE PHOSPHATE INC.
NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 DÉCEMBRE 2022 ET 2021
(EN DOLLARS CANADIENS)

Le tableau suivant résume l'information relative à la perte nette de l'immeuble de placement - Pourvoirie:

	2022	2021
	\$	\$
Revenus de la pourvoirie	95 141	76 644
Autres revenus	-	4 402
	95 141	81 046
CHARGES OPÉRATIONNELLES		
Frais de gestion	66 974	71 068
Honoraires professionnels	2 260	2 806
Entretien et réparations	8 658	3 169
Fournitures	15 815	18 705
Publicité, promotion et frais de déplacements	3 139	14 653
Déplacements vers le site et hébergement	2 327	4 930
Taxes et permis	10 311	6 934
Assurances	16 261	16 755
Intérêts et frais bancaires	5 173	155
Amortissement d'immobilisations corporelles	50 463	20 021
Impôt sur l'immeuble de placement- Pourvoirie	(43 957)	(1 097)
	137 424	158 099
PERTE NETTE DE L'IMMEUBLE DE PLACEMENT – POURVOIRIE	42 283	77 053

ARIANNE PHOSPHATE INC.
NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 DÉCEMBRE 2022 ET 2021
(EN DOLLARS CANADIENS)

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	AMÉLIORATIONS LOCATIVES	ÉQUIPEMENT ET OUTILLAGE	ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE	ÉQUIPEMENT ROULANT	TERRAINS	BIENS MINIER EN DÉVELOPPEMENT	TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût							
Au 31 décembre 2020	294 032	23 410	29 878	-	1 433 215	61 904 090	63 684 625
Acquisition	-	-	-	37 635	-	430 836	468 471
Disposition	-	-	-	-	(336 800)	-	(336 800)
Crédit d'impôt	-	-	-	-	-	(1 361 336) ¹	(1 361 335)
Au 31 décembre 2021	294 032	23 410	29 878	37 635	1 096 415	60 973 590	62 454 960
Acquisition	-	-	-	-	-	606 100	606 100
Décomptabilisation d'actifs	-	(8 029)	(17 898)	-	-	-	(25 927)
Crédit d'impôt	-	-	-	-	-	(59 189)	(59 189)
Au 31 décembre 2022	294 032	15 381	11 980	37 635	1 096 415	61 520 501	62 975 944
AMORTISSEMENT CUMULÉ							
Au 31 décembre 2020	211 995	17 947	18 185	-	-	-	248 127
Amortissement	15 004	2 016	3 070	6 880	-	-	26 970
Au 31 décembre 2021	226 999	19 963	21 255	6 880	-	-	275 097
Amortissement	29 060	1 175	6 796	6 283	-	-	43 314
Décomptabilisation d'actifs	-	(8 029)	(17 898)	-	-	-	(25 927)
Au 31 décembre 2022	256 059	13 109	10 153	13 163	-	-	292 484
VALEUR COMPTABLE NETTE							
Au 31 décembre 2021	67 033	3 447	8 623	30 755	1 096 415	60 973 590	62 179 863
Au 31 décembre 2022	37 973	2 272	1 827	24 472	1 096 415	61 520 501	62 683 460

¹ Représente le crédit d'impôt relatif aux ressources et le crédit de droits miniers pour les pertes des années 2012, 2013 et 2019 et les ajustements d'impôts différés correspondants.

ARIANNE PHOSPHATE INC.
NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 DÉCEMBRE 2022 ET 2021
(EN DOLLARS CANADIENS)

8. ACTIFS AU TITRE DU DROIT D'UTILISATION

	BÂTIMENTS
	\$
Coût	
Aux 31 décembre 2021 et 2022	225 600
CUMUL DES AMORTISSEMENTS	
Au 1 ^{er} janvier 2021	75 201
Amortissement	50 133
Au 31 décembre 2021	125 334
Amortissement	47 865
Au 31 décembre 2022	173 199
VALEUR NETTE COMPTABLE	
Au 31 décembre 2021	100 266
Au 31 décembre 2022	52 401

9. OBLIGATIONS LOCATIVES

	2022	2021
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	109 724	140 875
Intérêts	20 496	33 266
Remboursement d'obligations locatives	(67 349)	(64 417)
Obligations locatives	62 871	109 724
Portion courante	57 368	66 353
Portion non-courante	5 503	43 371

10. LIGNE DE CRÉDIT ET DÉRIVÉS INCORPORÉS (RETRAITÉ)

La Société détient des lignes de crédit non renouvelables auprès de Mercury Financing Corp. (« le Prêteur ») qui ont été obtenues pour financer le développement du projet Lac à Paul. En date du 12 mai 2016, les lignes étaient entièrement utilisées. Le Prêteur détient une sûreté de premier rang sur les claims de la propriété Lac à Paul de la Société, jusqu'à concurrence d'un montant total de 27 millions de dollars. La filiale en propriété exclusive, 9252-5880 Québec Inc., a garanti conjointement et solidairement les marges de crédit. De plus, la Société est assujettie à des restrictions liées à la cession d'actifs et à l'émission d'actions par le biais de financement. Les lignes de crédit combinées ont été prolongées en 2017, 2018, 2020 et 2021.

Le 17 mars 2021, la Société a modifié et prolongé sa marge de crédit jusqu'au 31 mars 2026. Depuis la modification, la marge de crédit porte intérêt à un taux annuel égal à 8 %, tous les intérêts étant capitalisés au montant principal, à payer annuellement en espèces ou en actions ordinaires de la Société en utilisant le prix moyen pondéré en fonction du volume (« VWAP ») des actions de la Société pendant une période de 1 an avant la date de paiement des intérêts. Il a été déterminé que l'option de conversion des intérêts au moyen du VWAP est un dérivé incorporé à séparer du contrat hôte.

ARIANNE PHOSPHATE INC.
NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 DÉCEMBRE 2022 ET 2021
(EN DOLLARS CANADIENS)

Le 31 mars 2021, le Prêteur a également exercé 26 780 000 bons de souscription sur les actions ordinaires de la Société, réduisant ainsi la facilité de crédit de 6 603 948 \$. En conjonction avec la ligne de crédit modifiée, le Prêteur a reçu 32 millions de bons de souscription d'actions non transférables, exerçables au prix de 0,33 \$ par bon de souscription pour une période de 5 ans. Ces bons de souscription sont assujettis à une disposition de « blocage des bons de souscription », ce qui signifie que les intérêts du Prêteur ne peuvent dépasser 19,9 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Société que dans certaines circonstances limitées. Un montant de 8 412 413 \$ a été affecté à la juste valeur des bons de souscription, selon le modèle d'évaluation Black-Scholes. Dans le cadre de cette prolongation, la Société a également payé 47 522 \$ en frais de transaction.

Étant donné que les conditions de la facilité de crédit étendue étaient substantiellement différentes, la modification a été considérée comme une extinction de la ligne de crédit initiale. La différence entre la valeur comptable de la ligne de crédit éteinte et la nouvelle ligne de crédit a été comptabilisée dans l'état consolidé de la perte et du résultat global par un gain de 175 827 \$. La Société a utilisé un taux d'intérêt effectif de 33,7 %.

La Société s'est engagée à lever des fonds supplémentaires d'un montant de 3 millions de dollars avant la date anniversaire de 1 an suivant la clôture de la transaction, et chaque anniversaire par la suite pour les trois années subséquentes, pour un produit brut cumulatif total de 12 millions de dollars. Au 31 décembre 2022, la Société avait levé 6,09 M \$, qui a été crédité contre les sommes à lever. Si la Société ne lève pas de fonds supplémentaires sur une base annuelle et cumulative, la Société émettra au Prêteur 5 millions de bons de souscription non transférables supplémentaires par an lorsqu'un jalon de financement n'a pas été atteint (maximum de 20 millions de bons de souscription non transférables). Chaque bon de souscription pourra être exercé à un prix par action égal au prix du marché à la date à laquelle ces bons de souscription doivent être émis par la Société et expirera à la date d'expiration de la facilité de crédit modifiée. Cette exigence incluse dans le contrat de dette a été déterminée comme étant un dérivé incorporé à séparer du contrat hôte et classée comme un passif parce qu'elle ne répondait pas aux critères fixe pour fixe selon IAS 32.11.

En lien avec la ligne de crédit, en août 2012, la Société a accordé au Prêteur une redevance de 1 \$ par tonne de concentré de phosphate provenant du projet Lac à Paul. Cette redevance peut être rachetée en tout temps au moyen d'un paiement forfaitaire de 9 millions de dollars. En juillet 2013, la Société a également accordé au Prêteur de la marge de crédit une redevance de 0,25 \$ par tonne de concentré de phosphate provenant du projet Lac à Paul qui peut également être rachetée en tout temps au moyen d'un paiement forfaitaire de 2,25 millions de dollars. Ces redevances devront être rachetées par la Société pour le même montant en cas de changement de contrôle lorsqu'au moins 90% des actions émises et en circulation de la Société sont acquises, achetées ou détenues par un tiers, soit par le biais d'une offre publique d'achat ou d'une autre transaction ayant le même résultat. Il a été déterminé que cette clause ne constitue pas un dérivé incorporé en raison de la variable non financière propre à la Société et que, par conséquent, les flux de trésorerie provenant du rachat des frais de production devaient être inclus dans le coût amorti du contrat hôte.

Pour les 4 premières années de la facilité de crédit modifiée, dans le cas où la Société n'a pas remboursé le prêt en totalité et que le Prêteur reste le créancier de la Société en ce qui concerne cette ligne de crédit, la Société accordera au Prêteur des frais de production annuels supplémentaires de 0,25 \$/tonne, qui peuvent être rachetés par la Société pour 2,25 millions de dollars, pour une redevance de production additionnelle annuelle maximale de 1 \$/tonne (qui peut être rachetée par la Société pour un montant total de 9 M\$). En

ARIANNE PHOSPHATE INC.
NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 DÉCEMBRE 2022 ET 2021
(EN DOLLARS CANADIENS)

cas de remboursement total du Prêt, aucune redevance de production supplémentaire ne sera due. Il a été déterminé que cette clause ne constitue pas un dérivé incorporé en raison de la variable non financière propre à la Société et que, par conséquent, les flux de trésorerie provenant du rachat des frais de production devaient être inclus dans le coût amorti du contrat hôte. Après le premier anniversaire, puisque la Société n'avait pas réglé la dette du Prêteur, la Société avait accordé des frais de production supplémentaires de 0,25 \$ la tonne. Ces frais de production supplémentaires peuvent être rachetés pour 2 250 000 \$.

La Société a la possibilité de rembourser la ligne de crédit avant son échéance sans aucune pénalité. Cela a été considéré comme un dérivé incorporé à séparer du contrat hôte et il a été déterminé que la juste valeur de cette option était nulle.

Le 4 avril 2022, la Société a émis 4 166 096 actions ordinaires au prix de 0,512 \$ l'action, au lieu d'espèces, à titre de paiement d'intérêts annuel au Prêteur au 31 mars 2022. La Société avait le choix d'émettre l'intérêt sous forme d'actions ou d'espèces, et le montant en espèces aurait été égal à 2 133 041 \$. La valeur comptable de 2 133 041 \$ des intérêts à payer et du dérivé incorporé correspondant - option de conversion des intérêts, évalué à zéro, ont ensuite été transférés au capital social.

AU 31 DÉCEMBRE 2022	HÔTE	DÉRIVÉS INCORPORÉS		TOTAL
		OPTION DE CONVERSION DES INTÉRÊTS	BONS DE SOUSCRIPTIONS SUPPLÉMENTAIRES	
	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	20 830 433	(348 402)	307 478	20 789 509
Intérêts versés en actions	(2 133 041)	-	-	(2 133 041)
Variation de la juste valeur d'un dérivé	-	(148 876)	(117 044)	(265 920)
Intérêts capitalisés et désactualisation	7 376 603	-	-	7 376 603
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	26 073 995	(497 278)	190 434	25 767 151
Portion courante	1 991 436	(335 302)	-	1 656 134
Portion non-courante	24 082 559	(161 976)	190 434	24 111 016

ARIANNE PHOSPHATE INC.
NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 DÉCEMBRE 2022 ET 2021
(EN DOLLARS CANADIENS)

AU 31 DÉCEMBRE 2021 (RETRAITÉ – NOTE 22)	HÔTE	DÉRIVÉS INCORPORÉS		TOTAL
		OPTION DE CONVERSION DES INTÉRÊTS	BONS DE SOUSCRIPTIONS SUPPLÉMENTAIR ES	
	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	30 660 613	-	-	30 660 613
Bons de souscription exercés	(6 603 948)	-	-	(6 603 948)
Amortissement des frais de transaction	1 159 996	-	-	1 159 996
Extinction de la dette	(25 216 661)	-	-	(25 216 661)
Nouvelle dette en vertu de la norme IFRS 9	16 131 461	(57 210)	554 170	16 628 421
Variation de la juste valeur d'un dérivé	-	(291 191)	(246 692)	(537 884)
Intérêts capitalisés et désactualisation	4 698 972	-	-	4 698 972
SOLDE – FIN DE L'EXERCICE	20 830 433	(348 402)	307 478	20 789 509
Portion courante	2 133 041	(12 424)	-	2 120 617
Portion non-courante	18 697 392	(335 977)	307 478	18 668 892

11. DETTES ET FACILITÉ DE FONDS DE ROULEMENT

DETTES

En septembre 2016 et octobre 2016, la Société a conclu des accords de prêt de 4,1 millions de dollars avec divers prêteurs tiers (les "Prêts"). Les Prêts portaient intérêt à 8 %, payés semestriellement, et avaient une échéance de 3 ans, qui a été prolongée en septembre 2019 jusqu'en septembre 2021. Dans le cadre des Prêts, la Société a émis respectivement 2 400 000 et 880 000 bons de souscription non transférables, qui ont expiré le 28 septembre 2019 et le 27 octobre 2019, remplacés par 7 453 800 nouveaux bons de souscription permettant au détenteur d'acheter une action ordinaire de la Société au prix de 0,55 \$ par action pour une durée de 2 ans expirant le 28 septembre 2021.

Le 31 mars 2021, la Société a émis 14 545 455 actions ordinaires de la Société à un prix de 0,43\$ par action, comme règlement de 4 000 000 \$ de la dette. Aussi, 7 272 000 bons de souscriptions, avec un prix d'exercice de 0,55\$ ont été annulés. Une perte de 2 346 723 \$ a été enregistrée dans l'état consolidé du résultat global pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021.

FACILITÉ DE FONDS DE ROULEMENT

En décembre 2018, la Société a conclu un accord de prêt de 1,5 million de dollars avec divers prêteurs tiers (la "Facilité de fonds de roulement"). La Facilité de fonds de roulement portait intérêt à 12 %, payable à l'échéance, et avait une échéance de 1 an, qui avait été prolongée en décembre 2019 jusqu'au 18 juin

ARIANNE PHOSPHATE INC.
NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 DÉCEMBRE 2022 ET 2021
(EN DOLLARS CANADIENS)

2021. Dans le cadre de la Facilité de fonds de roulement, la société a émis 2 117 646 bons de souscription non transférables, qui ont expiré en décembre 2019, remplacés par 3 756 583 nouveaux bons de souscription permettant au détenteur d'acheter une action ordinaire de la Société au prix de 0,27 \$ par action pour une durée de 18 mois expirant le 18 juin 2021.

Au 31 mars 2021, la Société a émis 7 164 200 actions ordinaires de la Société à un prix de 0,43 \$ par action, comme règlement de 1 970 155 \$ de la Facilité de fonds de roulement. Aussi, 3 756 584 bons de souscription ont été annulés. Une perte de 1 155 852 \$ a été enregistrée dans l'état consolidé du résultat global pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021.

COMPTE D'URGENCE POUR ENTREPRISES CANADIENNES

En avril et décembre 2020, la Société et sa filiale 9252-5880 Québec Inc. ont reçu des prêts de 80 000 \$ du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes ("CUEC"). Ces prêts sont sans intérêt et servent à financer les coûts d'exploitation, offerts par le gouvernement canadien par l'entremise de la banque de la Société dans le contexte de l'éclosion de la pandémie de Covid-19. Le remboursement du solde du prêt au plus tard le 31 décembre 2022, prolongé jusqu'au 31 décembre 2023 au cours de l'année 2022, se traduira par une remise totale du prêt de 20 000 \$. Le 1er janvier 2024, la Société aura la possibilité de prolonger le remboursement du capital de 3 ans et les prêts porteront alors un taux d'intérêt de 5 %.

Les prêts ont été initialement comptabilisés à une juste valeur de 43 139 \$ compte tenu de la subvention due aux prêts sans intérêt et à la renonciation au prêt de 10 000 \$ par accord. Un taux effectif de 15 % a été utilisé, compte tenu du taux que la société aurait obtenu pour un prêt similaire. La valeur résiduelle de 36 860 \$ a été comptabilisée comme une subvention gouvernementale différée dans l'état de la situation financière et sera comptabilisée dans l'état des pertes et profits en même temps que les dépenses sous-jacentes.

12. FRAIS FINANCIERS

	2022	2021
	\$	RETRAITÉ
	\$	\$
Désactualisation et intérêts sur la dette	12 262	282 405
Désactualisation, intérêts sur la dette et amortissement des coûts de transaction	7 376 603	5 858 968
Variation de la juste valeur des dérivés incorporés	(265 920)	(537 884)
Perte sur la conversion de la dette	-	3 502 575
Gain sur la prolongation de la ligne de crédit	-	(175 827)
Intérêts sur obligations locatives	20 496	33 266
Revenus d'intérêts	(88 307)	(11 297)
Coûts de transaction	-	42 485
	7 055 134	8 994 691

ARIANNE PHOSPHATE INC.
NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 DÉCEMBRE 2022 ET 2021
(EN DOLLARS CANADIENS)

13. CAPITAL SOCIAL

AUTORISÉ

Nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale.

Nombre illimité d'actions privilégiées sans valeur nominale pouvant être émises en séries : la série A comporte 500 000 actions privilégiées sans droit de vote à dividende non cumulatif de 8 % rachetables par la Société à la valeur d'apport.

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Le 1^{er} avril 2022, la Société a émis 4 166 096 actions ordinaires au prix de 0,512 \$ l'action, au lieu d'espèces, à titre de paiement d'intérêt annuel lié à la ligne de crédit au 31 mars 2022 (Note 10).

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

Le 4 juin 2021, Arianne a conclu un financement par voie de placement privé pour un montant de 5 750 000\$. Selon les conditions du placement, la Société a émis 11 500 000 unités au prix de 0,50\$ l'unité. Chaque unité est formée d'une action ordinaire et de la moitié d'un bon de souscription d'action ordinaire. Chaque bon de souscription confère à son porteur le droit d'acheter une action ordinaire au prix de 0,71 \$ l'action, jusqu'au 4 juin 2023.

14. OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS, BONS DE SOUSCRIPTION ET OPTIONS ATTRIBUÉES AUX COURTIERIS

OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

Les actionnaires de la Société ont initialement approuvé le 25 juin 2013, amendé le 21 juin 2022, un régime d'options d'achat d'actions (le « Régime ») selon lequel le conseil d'administration peut attribuer des options d'achat d'actions de la Société aux administrateurs, dirigeants, employés et fournisseurs. Les conditions des options d'achat d'actions sont déterminées par le conseil d'administration.

Les conditions d'acquisition des options d'achat d'actions attribuées aux consultants sont les suivantes : 25 % trois mois après la date d'attribution, 25 % six mois après la date d'attribution, 25 % neuf mois après la date d'attribution et 25 % un an après la date d'attribution.

Les options d'achat d'actions expirent au plus tard dix ans après la date d'attribution. Le prix d'exercice de chaque option d'achat d'actions est établi par le conseil d'administration et ne peut être plus bas que la valeur marchande des actions ordinaires à la date d'attribution.

Le Régime stipule que i) le nombre maximal d'actions ordinaires dans le capital de la Société pouvant être réservé pour émission en vertu du régime est égal à 10 % des actions ordinaires; ii) le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être réservé pour émission à un employé, un dirigeant ou un administrateur ne peut dépasser 5 % des actions ordinaires en circulation à la date d'attribution; et iii) le nombre maximal d'actions pouvant être réservé pour émission à des consultants et des investisseurs ne peut dépasser 2 % des actions ordinaires en circulation à la date d'attribution.

Toute option d'achat d'actions est régie en actions conformément aux politiques de la Société.

ARIANNE PHOSPHATE INC.
NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 DÉCEMBRE 2022 ET 2021
(EN DOLLARS CANADIENS)

La Société estime actuellement la volatilité de ses actions ordinaires sur la base de données historiques de la Société.

Au cours de 2022, 1 850 000 options d'achat d'actions ont été attribuées à des administrateurs et consultants (1 845 000 en 2021). La juste valeur des options d'achat d'actions octroyées aux administrateurs et aux consultants s'élève à 459 405 \$ (424 860 \$ en 2021). Les options, lorsqu'elles sont octroyées, sont comptabilisées à leur juste valeur déterminée par le modèle d'évaluation des options de Black-Scholes en fonction de la période d'acquisition des droits et des hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	2022	2021
Moyenne pondérée du prix des actions à la date d'attribution	0,48\$	0,40\$
Moyenne pondérée du prix d'exercice	0,48\$	0,40\$
Moyenne pondérée du taux d'intérêt sans risque	2,81%	1,09%
Moyenne pondérée de la volatilité prévue	74%	72%
Moyenne pondérée de la durée de vie prévue	4,62 ans	4,7 ans
Moyenne pondérée du dividende prévu	0%	0%
Moyenne pondérée de la juste valeur des options attribuées	0,26\$	\$0,22\$

La juste valeur des options sur actions est comptabilisée comme une charge de rémunération sur la période d'acquisition des droits. En 2022, le montant total de la rémunération fondée sur des actions s'élevait à 414 484 \$ (195 834 \$ en 2021).

Les mouvements dans les options d'achat d'actions de la Société se détaillent comme suit :

	2022		2021	
	QUANTITÉ	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ	QUANTITÉ	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ
		\$		\$
SOLDE AU DÉBUT	6 807 500	0,66	6 014 447	0,77
Attribuées ⁽ⁱ⁾	1 850 000	0,50	1 845 000	0,42
Exercées	-	-	(109 800)	0,20
Expirées	(1 076 833)	0,80	(878 813)	0,96
Renoncées	(146 667)	0,22	(63 334)	0,39
SOLDE À LA FIN	7 434 000	0,61	6 807 500	0,66
Exercables à la fin	5 401 334	0,68	4 785 416	0,77

⁽ⁱ⁾ Des options ont été attribuées aux administrateurs, aux employés et aux consultants.

ARIANNE PHOSPHATE INC.
NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 DÉCEMBRE 2022 ET 2021
(EN DOLLARS CANADIENS)

Les tableaux ci-après résument l'information relative aux options d'achat d'actions en circulation en vertu du Régime au 31 décembre 2022 :

PRIX D'EXERCICE	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ	MOYENNE PONDÉRÉE DE LA DURÉE DE VIE RESTANTE	OPTIONS EN CIRCULATION 2022	OPTIONS EN CIRCULATION 2021
\$	\$	Années		
0,18 – 0,27	0,21	7,23	946 333	1 193 000
0,355 – 0,44	0,39	9,27	1 691 667	1 290 000
0,50 – 0,62	0,54	7,12	2 530 000	1 630 000
0,76 – 0,86	0,81	2,82	1 075 000	925 000
1,00 – 1,32	1,18	0,97	1 191 000	1 769 500
			7 434 000	6 807 500

BONS DE SOUSCRIPTION

Au cours de 2021, 37 750 000 bons de souscription ont été attribués (aucun en 2022). La juste valeur des bons de souscription a été calculée selon le modèle d'évaluation Black-Scholes et s'est établie à 9 282 240 \$ et a été estimée selon les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	2021
Moyenne pondérée du prix des actions à la date d'attribution	0,35\$
Moyenne pondérée du prix d'exercice	0,35\$
Moyenne pondérée du taux d'intérêt sans risque	1,23%
Moyenne pondérée de la volatilité prévue	70%
Moyenne pondérée de la durée de vie prévue	4,5 années
Moyenne pondérée du dividende prévu	0%
Moyenne pondérée de la juste valeur des bons de souscription attribués	0,25\$

Les mouvements dans les bons de souscription de la Société se détaillent comme suit :

	2022		2021	
	QUANTITÉ	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ	QUANTITÉ	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ
		\$		\$
SOLDE AU DÉBUT	45 022 875	0,42	48 546 591	0,36
Attribués	-	-	37 750 000	0,39
Exercés	(217 500)	0,20	(28 946 666)	0,24
Expirés	(2 961 265)	1,04	(12 327 050)	0,49
SOLDE À LA FIN	41 844 110	0,38	45 022 875	0,42

ARIANNE PHOSPHATE INC.
NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 DÉCEMBRE 2022 ET 2021
(EN DOLLARS CANADIENS)

Les tableaux ci-après résument l'information relative aux bons de souscription en circulation au 31 décembre 2022 :

PRIX D'EXERCICE	DATE D'EXPIRATION	MOYENNE PONDÉRÉE DE LA DURÉE DE VIE RESTANTE	BONS DE SOUSCRIPTION EN CIRCULATION 2022	BONS DE SOUSCRIPTION EN CIRCULATION 2021
\$		Années		
0,40	(1) 2023-02-13	0,12	850 050	850 050
0,71	2023-06-04	0,42	5 750 000	5 750 000
0,20	2023-06-10	0,44	2 615 832	2 833 332
0,75	(2) 2024-08-21	1,64	628 228	628 228
0,33	2026-03-31	3,25	32 000 000	32 000 000
			41 844 110	45 022 875

- (1) En janvier 2023, la Société a modifié les conditions des 850 050 bons de souscription octroyés le 13 février 2020, afin d'étendre leur date d'expiration du 13 février 2023 au 13 février 2024. Tous les autres termes et conditions sont restés similaires.
- (2) En août 2021, la Société a modifié les conditions des 628 228 bons de souscription octroyés le 21 août 2019 afin de prolonger leur date d'expiration jusqu'en août 2024. Tous les autres termes et conditions sont restés similaires. La société a calculé la juste valeur des bons de souscription avant et après la modification. La juste valeur des bons de souscription prorogés a été estimée à 70 599 \$ compte tenu de la juste valeur des bons de souscription originaux existant à la date de la modification, selon le modèle Black-Scholes, et elle a été comptabilisée comme une augmentation du déficit pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

OPTIONS ATTRIBUÉES AUX COURTIER

En 2021, 590 000 options aux courtiers ont été attribuées (aucune en 2022). La Société n'a pas été en mesure de déterminer de manière fiable la juste valeur des services reçus et a donc utilisé la juste valeur des options attribuées aux courtiers, telle que calculée à l'aide du modèle Black-Scholes.

La juste valeur des options attribuées aux courtiers a été estimée avec les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	2021
Moyenne pondérée du prix des actions à la date d'attribution	0,47\$
Moyenne pondérée du prix d'exercice	0,47\$
Moyenne pondérée du taux d'intérêt sans risque	0,32%
Moyenne pondérée de la volatilité prévue	92%
Moyenne pondérée de la durée de vie prévue	2 années
Moyenne pondérée du dividende prévu	0%
Moyenne pondérée de la juste valeur des options aux courtiers attribuées	0,14\$

ARIANNE PHOSPHATE INC.
NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 DÉCEMBRE 2022 ET 2021
(EN DOLLARS CANADIENS)

Les mouvements dans les options attribuées aux courtiers de la Société se détaillent comme suit :

	2022		2021	
	QUANTITÉ	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ	QUANTITÉ	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ
		\$		\$
SOLDE AU DÉBUT	590 000	0,50	55 740	0,75
Attribuées	-	-	590 000	0 50
Exercées	(339 283)	0,50	-	-
Expirées	-	-	(55 740)	0 75
SOLDE À LA FIN	250 717	0,50	590 000	0,50

Les tableaux ci-après résument l'information relative aux options attribuées aux courtiers en circulation au 31 décembre 2022:

PRIX D'EXERCICE	DATE D'EXPIRATION	OPTIONS AUX COURTIERS EN CIRCULATION 2022	OPTIONS AUX COURTIERS EN CIRCULATION 2021
\$			
0,50	2023-06-04	250 717	590 000

15. IMPÔTS DIFFÉRÉS (RETRAITÉ)

En 2022, la Société a enregistré un passif d'impôt différé de 3 877 973 \$ au titre des droits miniers du Québec et une charge d'impôt différé correspondante dans les états consolidés du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Les principales composantes de la charge d'impôt différé sur le revenu sont les suivantes :

	2022	2021
	\$	\$
Dépense d'impôts différés liée à la création et à la résorption des différences temporelles	131 489	587 649
TOTAL DE LA CHARGE D'IMPÔT DIFFÉRÉ SUR LE REVENU	131 489	587 649

ARIANNE PHOSPHATE INC.
NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 DÉCEMBRE 2022 ET 2021
(EN DOLLARS CANADIENS)

La charge d'impôts sur le revenu de la Société se compose de ce qui suit :

	2022	2021
	\$	\$
Perte avant impôt	(8 969 769)	(10 636 364)
Impôts au taux de base combiné fédéral et provincial de 26,5 % (26,5 % en 2021)	(2 376 989)	(2 818 636)
Dépenses non déductibles	111 789	52 239
Avantages fiscaux non constatés	2 311 690	74 464
Impôt lié au droit minier- Québec	59 189	587 649
Impôt sur l'immeuble de placement – Pourvoirie	11 205	20 419
Passif d'impôt différé reconnu sur instrument financier	-	3 097 990
Autre	14 605	(426 476)
Charge d'impôt	131 489	587 649
 Charge d'impôt		
Exigible	-	-
Différé	131 489	587 649

L'analyse des actifs et passifs d'impôts différés au 31 décembre 2022 est la suivante :

	2021	ÉTAT CONSOLIDÉ	
	(RETRAITÉ –	DU RÉSULTAT	
	NOTE 22)	GLOBAL	2022
	\$	\$	\$
ACTIF D'IMPÔTS DIFFÉRÉS			
Pertes autres qu'en capital reportées	6 135 858	134 528	6 270 386
Actifs de prospection et d'évaluation	13 838 830	(1 277 817)	12 561 013
	19 974 688	(1 143 289)	18 831 399
 PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS			
Immobilisations corporelles	(15 324 086)	(174 567)	(15 498 653)
Instrument financier	(4 650 602)	1 317 855	(3 332 747)
Impôt sur le droit minier	(3 747 484)	(131 489)	(3 877 973)
Impôt sur l'immeuble de placement – Pourvoirie	(71 698)	43 957	(27 741)
	(23 792 870)	1 055 756	(22 737 114)
 TOTAL DES PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	(3 818 182)	(87 533)	(3 905 714)

La capacité à réaliser les avantages fiscaux dépend d'un certain nombre de facteurs y compris la rentabilité future de l'exploitation. Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre de récupérer l'actif. Par conséquent, certains actifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés.

ARIANNE PHOSPHATE INC.
NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 DÉCEMBRE 2022 ET 2021
(EN DOLLARS CANADIENS)

Au 31 décembre 2022, la Société avait des actifs d'impôt différé non comptabilisés qui se détaillent comme suit :

	2022	2021 (RETRAITÉ – NOTE 22)
	\$	\$
Pertes autres qu'en capital reportées	6 456 927	4 739 955
Crédits d'impôt non remboursables	-	465 170
Économie d'impôt liée au droit minier	1 027 663	1 011 978
Frais d'émission	151 832	234 637
Autres actifs	15 280	15 012
	7 651 702	6 466 752

Au 31 décembre 2022, la Société avait cumulé des pertes autres qu'en capital à des fins fiscales fédérales, qui peuvent servir à réduire le revenu imposable dans les exercices à venir.

Ces pertes viendront à échéance comme suit :

	Fédéral	Provincial
	\$	\$
2026	357 018	140 186
2027	554 979	206 152
2028	829 462	-
2029	623 080	264 454
2030	623 519	568 161
2031	1 259 966	-
2032	4 279 969	1 736 553
2033	14 892 530	14 782 740
2034	9 835 644	9 712 235
2035	6 272 264	6 073 884
2036	5 247 865	5 156 537
2037	5 373 162	5 291 802
2038	5 520 671	5 520 672
2039	6 585 182	6 573 644
2040	5 765 710	5 765 711
2041 (RETRAITÉ)	4 790 445	4 790 445
2042	1 657 187	1 657 187
	74 468 653	68 240 363

* L'impôt différé sur les pertes autres qu'en capital a été partiellement constaté.

La Société a également accumulé des pertes en capital au Québec à des fins fiscales d'environ 217 490 \$ (217 490 \$ en 2021) et ces pertes peuvent être reportées indéfiniment.

La Société est assujettie à l'impôt sur le revenu fédéral et provincial et les impôts miniers provinciaux. Les lois fiscales sont complexes et peuvent être sujettes à des interprétations différentes. La Société a préparé

ARIANNE PHOSPHATE INC.
NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 DÉCEMBRE 2022 ET 2021
(EN DOLLARS CANADIENS)

sa provision pour impôts sur la base de l'interprétation des lois fiscales qui selon elle, représente le résultat probable. La Société peut être tenue de modifier sa provision pour impôts si les autorités fiscales ne sont finalement pas en accord avec l'interprétation de la Société.

16. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Le tableau suivant présente les opérations conclues avec les parties liées et les soldes à payer pour chacune des parties liées à la Société :

	2022	2021
	\$	\$
RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS ⁽¹⁾		
Rémunération à base d'actions	287 405	122 035
Honoraires de gestion	100 105	82 083
	387 510	204 118
Salaires et charges sociales ⁽²⁾	455 524	488 365
RÉMUNÉRATION TOTALE	843 034	692 483
Solde inclus dans les créditeurs et charges à payer	17 180	6 667

(1) La direction principale est composée du chef de la direction, du chef des finances, du chef des opérations, du président et du président exécutif du conseil d'administration.

(2) Les salaires et les avantages sociaux inscrits aux actifs de prospection et d'évaluation et aux immobilisations corporelles s'élèvent à 222 377 \$ (281 932 \$ en 2021).

Les accords conclus avec les principaux dirigeants de la société prévoient des paiements de 150 000 \$ à 650 000 \$ en cas de cessation d'emploi sans motif ou à la suite d'un changement de contrôle.

Après la nomination de Brian Ostroff en tant qu'administrateur de la société le 4 juin 2014, Windermere a été considéré comme une partie liée car elle exerce une influence notable sur la Société par sa représentation au conseil d'administration. Tous les accords et transactions avec Windermere sont déjà divulgués dans les présents états financiers consolidés et ne sont donc pas décrits dans la présente note. Windermere a cessé d'être une partie liée à la Société en juin 2022.

Ocean Partners est également considéré comme une partie liée, car deux administrateurs de la Société sont également administrateurs chez Ocean Partners. Tous les accords et transactions avec Ocean Partners sont déjà divulgués dans ces états financiers et ne sont donc pas décrits dans cette Note.

17. ENGAGEMENTS

- La Société a accordé à une tierce partie une redevance de 2,75 % par tonne de vente de concentré de phosphate du projet du Lac à Paul. La redevance peut être rachetée à tout moment par un paiement forfaitaire de 2,5 millions de dollars.
- La Société a octroyé des contrats en relation avec le développement du projet du Lac à Paul pour un total de 238 170 \$ (223 148 \$ en 2021). Ces contrats n'ont généralement pas de date de fin et les décaissements sont effectués conformément aux jalons du projet.

ARIANNE PHOSPHATE INC.
NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 DÉCEMBRE 2022 ET 2021
(EN DOLLARS CANADIENS)

18. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal des activités, la Société est exposée à des événements qui pourraient donner lieu à des passifs éventuels. À la date de publication des états financiers consolidés, la Société n'était pas au courant d'événements importants qui pourraient avoir une incidence importante sur ses états financiers consolidés.

19. INSTRUMENTS

La Société définit la hiérarchie de la juste valeur en vertu de laquelle ses instruments financiers sont évalués comme suit : le niveau 1 inclut les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques; le niveau 2 inclut les données autres que les prix cotés du niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif directement ou indirectement et le niveau 3 inclut les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données de marché observables. Il n'y avait pas de transfert de niveau de hiérarchie au cours des exercices clos les 31 décembre 2022 et de 2021.

RISQUES FINANCIERS

La Société est exposée à divers risques financiers comme le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt, le risque lié aux actions et le risque de change qui nécessite l'utilisation d'instruments financiers.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit de la Société est principalement attribuable à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie et aux débiteurs et autres actifs courants. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont déposés dans des comptes de banques canadiennes à charte ou investis de manière diversifiée dans des titres ayant une cote d'évaluation d'investissement (AA-) dont le risque de perte est de l'avis de la direction minime. Les débiteurs et autres actifs courants comprennent essentiellement les intérêts à recevoir de banques à charte canadiennes. La direction estime que la concentration du risque de crédit par rapport aux instruments financiers inclus dans les montants à recevoir est minime.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que la Société n'ait pas de liquidités suffisantes pour respecter ses obligations financières à leur échéance. La liquidité et les résultats d'exploitation de la Société pourraient être affectés si l'accès de la Société sur le marché des capitaux est entravé que ce soit à la suite d'un ralentissement de la conjoncture du marché boursier en général ou pour des questions spécifiques à la Société. La Société génère des flux de trésorerie principalement de ses activités de financement. Au 31 décembre 2022, la Société disposait d'une trésorerie et d'équivalents de trésorerie 3 254 878 \$ (5 027 247 \$ au 31 décembre 2021) pour régler les passifs courants de 2 072 405 \$ (2 444 239 \$ au 31 décembre 2021). La Société évalue régulièrement sa position de trésorerie pour assurer la conservation et la sécurité du capital ainsi que le maintien de la liquidité (Se référer à la note 1).

ARIANNE PHOSPHATE INC.
NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 DÉCEMBRE 2022 ET 2021
(EN DOLLARS CANADIENS)

Voici les échéances contractuelles des passifs financiers et des autres passifs, y compris les intérêts le cas échéant au 31 décembre 2022 :

	VALEUR	FLUX DE				2026 ET
	COMPTABLE	TRÉSORERIE	2023	2024	2025	AU-DELÀ
	\$	\$	\$	\$		\$
Créditeurs et charges à payer	303 501	303 501	303 501	-	-	-
Obligations locatives	62 871	73 177	67 548	5 629	-	-
Dettes	55 402	60 000	60 000	-	-	-
Ligne de crédit (Hôte)	26 073 995	33 448 328	1 991 436	1 996 892	1 991 436	27 468 564

RISQUE DU TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les passifs financiers ne sont pas exposés au risque de taux d'intérêt car ils ne portent pas intérêt ou portent intérêt à un taux fixe.

RISQUE DE CHANGE

Le risque de change est le risque que la performance financière de l'entreprise soit affectée par les fluctuations des taux de change entre les monnaies. Certaines dépenses de l'entreprise sont libellées en dollars américains et l'entreprise détient des soldes non significatifs en liquidités libellées en dollars américains. L'impact d'une augmentation ou d'une diminution des taux de change ne serait pas significatif.

	2022	2021
	\$	\$
Créditeurs en dollars US	31 844	29 448
Équivalent en dollars canadiens	43 147	37 971
Créditeurs en GBP	25 000	25 000
Équivalent en dollars canadiens	40 827	42 423

RISQUE DE JUSTE VALEUR

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances et autres actifs, des dettes et charges à payer et des prêts est considérée comme une approximation raisonnable de leur juste valeur en raison de l'échéance à court terme et des conditions contractuelles de ces instruments.

La juste valeur de la ligne de crédit est basée sur les flux de trésorerie actualisés et n'est pas matériellement différente de sa valeur comptable car il n'y a pas eu de changement important dans les hypothèses utilisées pour la détermination de la juste valeur à l'origine. Par conséquent, les montants en principal sont proches de leur juste valeur.

Le dérivé incorporé - option de conversion des intérêts est classé comme un instrument de niveau 3. Une augmentation/diminution du prix attendu de l'action et du VWAP attendu de 10 % entraînerait une variation

ARIANNE PHOSPHATE INC.
NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 DÉCEMBRE 2022 ET 2021
(EN DOLLARS CANADIENS)

de la juste valeur au 31 décembre 2022 de 311 000 \$ (155 000 \$ au 31 décembre 2021).

Le dérivé incorporé - les bons de souscription supplémentaires est classé comme un instrument de niveau 3. Une augmentation/diminution de 10 % de la volatilité, du prix d'exercice, du prix de l'action et de la probabilité déterminée pour chaque année, principales données non observables utilisées dans le modèle, entraînerait une variation de la juste valeur au 31 décembre 2022 de 59 000 \$ et (78 000 \$ au 31 décembre 2021).

20. POLITIQUES ET PROCÉDURE DE GESTION DU CAPITAL

Au 31 décembre 2022, le capital de la Société se composait de capitaux propres de 36 531 488 \$ (42 878 400 \$ en 2021 (retraité – Note 22)). L'objectif de gestion du capital de la Société est d'avoir suffisamment de capital pour être en mesure de répondre aux besoins de son plan de mise en valeur de projets miniers et d'assurer la croissance de ses activités. La Société vise également à avoir suffisamment de liquidités pour financer les dépenses de prospection et d'évaluation, les activités d'investissement et les besoins en fonds de roulement. La variation des éléments du fonds de roulement est expliquée dans les états consolidés des variations des capitaux propres.

Il n'y avait pas d'importants changements dans l'approche de la Société en matière de gestion du capital au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

21. ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS

Le 3 février 2023, la société a prolongé la durée d'expiration des bons de souscription octroyés le 13 février 2020 (Note 14).

Le 16 mars 2023, la Société a vendu ses redevances de 1,5 % couvrant 25 claims dans la région de la Baie James à Lithium Royalty Corp pour 2 350 000 \$.

Le 31 mars 2023, la Société a annoncé l'émission de 3 899 424 actions à titre de paiement d'intérêts annuel dû à la même date, au prix de 0,5107 \$. La Société a également annoncé le remboursement d'un montant de 1 000 000 \$ sur la ligne de crédit restante.

22. RETRAITEMENT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Lors de la préparation des états financiers consolidés annuels 2022, la Société a déterminé qu'il y avait une erreur dans la période précédente en ce qui concerne la comptabilisation de la modification de la ligne de crédit. Lorsque la ligne de crédit a été modifiée, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, les bons de souscription supplémentaires à émettre advenant le cas que la Société ne complète pas le financement cumulatif requis, les frais de production supplémentaires si la ligne de crédit n'est pas entièrement remboursée à chaque anniversaire de la ligne de crédit, l'option de remboursement anticipé sans pénalité et l'option de la Société de rembourser les intérêts en actions en utilisant le prix moyen pondéré en fonction du volume ont été considérés comme des engagements et des éventualités et non comme des dérivés incorporés ou comme faisant partie des flux de trésorerie de la ligne de crédit (Note 10).

Conformément à l'IAS 8 *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, les états financiers consolidés de la période précédente ont été retraités.

ARIANNE PHOSPHATE INC.
NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 DÉCEMBRE 2022 ET 2021
(EN DOLLARS CANADIENS)

Les modifications apportées aux soldes de l'exercice précédent pour tenir compte du retraitement destiné à corriger cette erreur sont indiquées ci-dessous :

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2021 :

	PRÉCÉDEMMENT PUBLIÉ	IMPACT	RETRAITÉ
	\$	\$	\$
PASSIF À COURT TERME			
Ligne de crédit et dérivés incorporés	2 133 041	(12 424)	2 120 617
TOTAL DU PASSIF COURANT	2 456 663	(12 424)	2 444 239
PASSIF NON-COURANT			
Ligne de crédit et dérivés incorporés	16 262 568	2 406 324	18 668 892
TOTAL DU PASSIF	22 580 784	2 393 900	24 974 684
CAPITAUX PROPRES			
Déficit	(66 347 531)	(2 393 900)	(68 741 431)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	45 272 300	(2 393 900)	42 878 400
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	67 853 084	-	67 853 084

ÉTAT CONSOLIDÉ DES PERTES ET DU RÉSULTAT GLOBAL POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021:

	PRÉCÉDEMMENT PUBLIÉ	IMPACT	RETRAITÉ
	\$	\$	\$
AUTRES CHARGES (PRODUITS)			
Frais financiers	6 600 791	2 393 900	8 994 691
PERTE NETTE ET RÉSULTAT GLOBAL	8 830 113	2 393 900	11 224 013
PERTE DE BASE ET DILUÉE PAR ACTION	0,05	0,02	0,07